



LEVERNOIS

BULLETIN MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2009

Présents : Serge COLLAVINO, Maire, Jacqueline JACOB, Marie-Josèphe ZABA, Patrick THIBERT, Philippe WOLTERS, Jean-Louis BAUDOIN, Gérard MOUGENOT, Jean-Philippe BOUTON, Didier BERNARD, Isabelle LENET.

Absent excusé : Catherine PION.

Secrétaire de séance : Jacqueline JACOB

1- PLACEMENT FINANCIER

Le Conseil décide de replacer en comptes à terme pour 1 an les 448 000 € issus de la vente des terrains en ZA Les Bonnes Filles au taux de 0.59 %.

2- MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS RETRAIT DES COMPETENCES PERISCOLAIRES

Compte tenu de l'arrêté interpréfectoral du 30 décembre 2008 portant extension de compétence de la Communauté d'agglomération Beaune-Chagny-Nolay qui a pris l'intégralité de la compétence périscolaire,

Le Conseil Syndical décide de modifier l'ARTICLE 2 comme suit :

« Le syndicat exerce en lieu et place des trois (3) communes membres. Les compétences sont les suivantes :

Règle générale : Le S.I.V.O.S à pour vocation toute la gestion du RPI en dehors des compétences périscolaires (cantine et garderie) , prises au 1^{er} septembre 2009 par la Communauté d'agglomération Beaune-Chagny-Nolay

Investissement : Ne concerne que les équipements mobiliers, travaux d'entretien et mise aux normes des bâtiments utilisés pour l'école maternelles et élémentaires de Levernois, Combertault et Challanges.

- Les gros travaux d'investissement restent à la charge des communes sauf pour l'école maternelle de Levernois, gérée en usufruit par le S.I.V.O.S et pour certains travaux pour lesquels l'accord des trois communes est indispensable.

Fonctionnement : Financement des fournitures scolaires, des biens consommables et des charges de fonctionnement des écoles hors périscolaire.

- Embauche, gestion et rémunération du personnel nécessaire au fonctionnement du S.I.V.O.S hors périscolaire
- Financement des sorties organisées par et pour classes du RPI hors périscolaire »

3- ENQUÊTE PUBLIQUE ÉTABLISSEMENTS BROCHOT DE BEAUNE

Le Maire présente au Conseil le dossier concernant la demande formulée par la SARL BROCHOT en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une activité de traitement et transit de déchets dans son établissement de Beaune. Le Conseil donne un avis favorable à cette demande.

4- DEVIS

- Le Conseil accepte le devis du musicien-conteur Pierre ZINI pour un montant de 330 €TTC pour l'animation des vœux du Maire fixés le 9 janvier 2010.
- Le Conseil accepte le devis de Distrimatic de 138.04 €pour l'achat d'un fax pour le secrétariat.

5- TRAVAUX EN COURS

* Aménagement du logement au dessus de l'école primaire : le Maire présente au Conseil le « Contrat Avenir Conseil Régional » subventionnant :

- une étude d'ensemble d'aménagement du village à hauteur de 80%
- les travaux réalisés à hauteur de 20 % (+10 % si option HQE)

* Sentier pédagogique : les travaux sont terminés à l'exception de la mare et de son panneau interactif. Il a été redemandé à l'entreprise PicBois les logos manquants pour le fléchage de l'itinéraire. Une demande de passages piétonniers sera faite pour sécuriser les traversées de rues, en particulier vers l'abri bus et au bas de la rue du Moulin.

* Marquage d'un passage piétonnier sur le pont au niveau du Pré Rousselot (Route de Beaune). Ce même pont sera également doté d'un panneau de priorité ;

* Remplacement du chauffe-eau entartré dans le local du cantonnier : le devis de 529.23 €HT (KOCH-ALEXANDRE) est en attente. Son remplacement se fera dans le cadre d'une étude d'installation d'une cabine de douche.

Le secrétariat de mairie sera fermé samedi 10 octobre

Le Maire, Serge COLLAVINO